

Facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Comme indiqué dans la mise en garde à l'égard des déclarations prospectives présentée à la page 9 du présent rapport annuel, les risques et incertitudes inévitablement associés à toutes ces déclarations sont de nature générale et spécifique et peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les déclarations prospectives. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous. Les autres facteurs, comme les risques de stratégie, de crédit, de marché, d'illiquidité, de taux d'intérêt, d'exploitation et de réglementation ainsi que d'autres facteurs de risques sont présentés dans la rubrique Gestion des risques débutant à la page 33 du présent rapport annuel et d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens et de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis.

Facteurs liés au secteur

Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Banque exerce ses activités

La Banque exerce ses activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, les conditions économiques et commerciales générales dans les régions géographiques où la Banque exerce ses activités peuvent avoir une incidence importante sur ses revenus. Ces conditions comprennent les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés de titres de créance et des marchés financiers, les taux de change, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes et le niveau des affaires réalisées par la Banque dans une région donnée.

Politique monétaire

Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la Réserve fédérale américaine ainsi que d'autres interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus de la Banque. Les variations de la masse monétaire et du niveau général des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la rentabilité de la Banque. Une fluctuation du niveau des taux d'intérêt a un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, ce qui entraîne une variation du revenu d'intérêts net de la Banque. La Banque n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ou les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir ni les anticiper.

Concurrence

Le niveau de concurrence sur les marchés où la Banque exerce ses activités a une incidence sur son rendement. La Banque fait actuellement face à une très forte concurrence dans son secteur. Le maintien de la clientèle dépend de nombreux facteurs comme les prix des produits ou des services, le niveau de service à la clientèle offert et les modifications des produits et services proposés.

Modifications des lois et des règlements

Différents paliers de gouvernement et organismes de réglementation ont mis en place des lois et des règlements afin de protéger les intérêts financiers et autres des clients, employés et actionnaires de la Banque. Les modifications des lois et règlements, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient avoir une incidence sur la Banque puisqu'elles pourraient restreindre son offre de produits ou services ou augmenter la capacité des concurrents à rivaliser avec ses produits ou services. En outre, le défaut de la Banque de se conformer aux lois et règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant avoir une incidence défavorable sur les revenus de la Banque et sur sa réputation.

Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties

La Banque compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un crédit ou d'autres opérations avec des clients et contreparties, la Banque peut utiliser des renseignements fournis par ces clients et contreparties, y compris des états financiers et d'autres informations financières. La Banque peut également s'en remettre aux déclarations faites par des clients et contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des vérificateurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus de la Banque pourraient en pâtir dans la mesure où la Banque se fie à des états financiers qui ne sont pas

conformes aux principes comptables généralement reconnus, qui sont trompeurs ou qui ne présentent pas, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière et des résultats d'exploitation des clients et contreparties.

Facteurs particuliers à la Banque

Nouveaux produits et services pour maintenir ou accroître la part de marché

L'habileté de la Banque à maintenir ou à accroître sa part de marché dépend, en partie, de sa capacité d'adapter ses produits et services aux normes changeantes du secteur. Les sociétés de services financiers subissent de plus en plus de pression à l'égard des prix de leurs produits et services. Ce facteur peut réduire le revenu d'intérêts net ou les revenus tirés des produits et services fondés sur les commissions. En outre, l'adoption à grande échelle de nouvelles technologies, y compris les services fondés sur Internet, peut entraîner de grandes dépenses pour la Banque afin de modifier ou adapter ses produits et services. La Banque pourrait être incapable de déployer avec succès de nouveaux produits et services, de les faire accepter par le marché et/ou de développer une clientèle et de la fidéliser.

Acquisitions

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés de services financiers. L'habileté de la Banque à réaliser avec succès une acquisition est souvent conditionnelle à l'approbation des organismes de réglementation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment ni des modalités et conditions entourant l'approbation, le cas échéant, des organismes de réglementation. Les acquisitions peuvent avoir une incidence sur les résultats futurs selon que la direction réussit à intégrer l'entreprise acquise. Si la Banque se butte à des difficultés dans l'intégration de l'entreprise acquise, les augmentations des revenus, les économies, la part de marché accrue et autres avantages attendus de l'acquisition pourraient ne pas se réaliser. En outre, l'incidence défavorable de tout désinvestissement requis par les organismes de réglementation dans le cadre d'une acquisition pourrait être plus importante que prévu.

Capacité de recruter et de garder des dirigeants clés

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur sa capacité de recruter et de garder des dirigeants clés. Il existe une forte rivalité pour s'attacher les meilleures personnes dans le secteur des services financiers. La Banque ne peut garantir qu'elle sera en mesure de continuer à recruter et à garder des dirigeants clés, bien que cela soit un objectif des politiques et pratiques de gestion des ressources de la Banque.

Infrastructure commerciale

Des tiers fournissent des composantes essentielles de l'infrastructure commerciale de la Banque comme les connexions à Internet et l'accès aux réseaux. Les interruptions des services Internet, d'accès aux réseaux ou autres services de communication de la voix et des données fournis par ces tiers pourraient avoir une incidence défavorable sur la capacité de la Banque de procurer des produits et services aux clients et d'exercer autrement ses activités.

Autres facteurs

Les autres facteurs sur lesquels la Banque n'exerce aucun contrôle et qui peuvent avoir une incidence sur ses résultats futurs comprennent les modifications aux lois fiscales; les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des consommateurs; l'évolution de la technologie; l'incidence possible sur les activités de la Banque de conflits internationaux, du terrorisme ou de catastrophes naturelles comme des séismes; la capacité de la Banque de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs dans un contexte de gestion rigoureuse des risques.

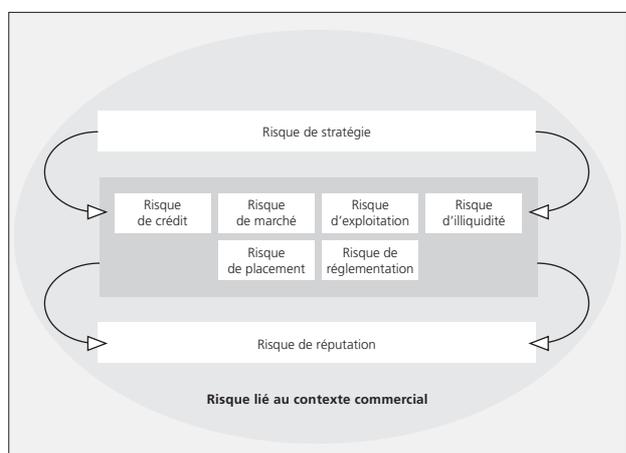
La Banque prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux précités pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsqu'ils s'en remettent à des déclarations prospectives pour prendre des décisions à l'égard de la Banque, les investisseurs et autres participants aux activités de la Banque devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés au secteur ou particuliers à la Banque qui pourraient avoir une incidence défavorable sur les résultats futurs de la Banque. La Banque n'effectuera pas de mise à jour des déclarations prospectives, écrites ou verbales, qui peuvent être faites de temps à autre par la Banque ou en son nom.

Gestion des risques

L'objectif du Groupe Financier Banque TD est d'obtenir un rendement satisfaisant à partir de ses diverses activités, dans des limites acceptables de risque. Pour y parvenir, nous devons comprendre les risques auxquels nos activités sont exposées et faire en sorte que les risques que nous assumons demeurent dans des limites raisonnables. La gestion des risques signifie l'évaluation des conséquences possibles de chaque risque et l'établissement de politiques, de procédés et de contrôles internes visant à réduire les risques à un niveau acceptable.

Cadre de gestion des risques de l'entreprise

Afin d'assurer une gestion des risques efficace, nous considérons en premier lieu les différents types de risque auxquels nous sommes exposés. Notre cadre de gestion des risques constitue le fondement de la communication, de la surveillance et du compte rendu des risques au sein de la Banque. Il s'agit d'un modèle dynamique, reflétant les principaux risques susceptibles d'avoir une incidence sur l'atteinte de nos objectifs et stratégies d'affaires. Les principales catégories de risque et les relations entre celles-ci sont établies dans notre cadre de gestion des risques :



Par l'entremise de notre processus de planification stratégique et selon le contexte au sein duquel nous exerçons nos activités, nous élaborons des stratégies pour nos diverses unités d'exploitation. En mettant en application ces stratégies, nous nous exposons à des risques de crédit, de marché, d'exploitation, d'illiquidité et de placement ainsi qu'au risque de réglementation présentés dans le centre de notre cadre de gestion des risques. Notre capacité à gérer les risques dans ces secteurs détermine la mesure dans laquelle la réputation globale et le capital de la Banque sont à risque.

Cadre de gouvernance pour la gestion des risques

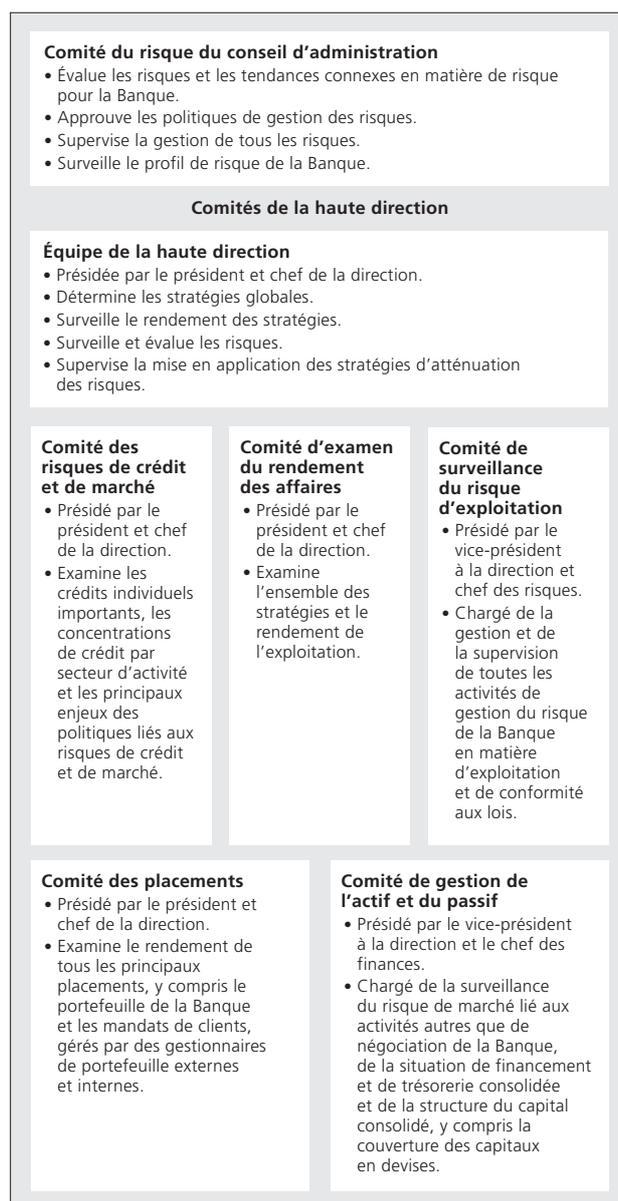
Notre cadre de gouvernance pour la gestion des risques a été mis sur pied afin d'assurer l'efficacité du processus de prise de décision, l'établissement des priorités et la répartition des ressources relativement aux risques, et détermine les responsabilités suivantes :

- Les unités d'exploitation sont responsables de la gestion des risques au sein de leur unité. Elles s'assurent que des politiques, procédés et contrôles internes sont établis afin de gérer leurs activités ainsi que les risques qui y sont associés.
- La Direction des risques de la Banque est chargée de l'établissement des normes et politiques qui reflètent le degré de risque que la Banque est disposée à gérer. Ces normes et politiques facilitent également le recensement et l'acheminement des risques globaux importants aux fins de résolution par la haute direction.
- Les fonctions Conformité et Vérification rendent compte à la direction et au conseil d'administration que les politiques, procédés et contrôles internes appropriés de gestion des risques sont appliqués et respectés.

- L'équipe de la haute direction surveille, évalue et gère les risques du point de vue de l'entreprise. Pour ce faire, les unités d'exploitation et les fonctions chargées de la supervision de l'entreprise, soit la Direction des risques, la Vérification, le Service juridique, la Conformité, les Finances et les Ressources humaines fournissent de l'information à l'équipe de la haute direction. Le président et chef de la direction ainsi que le vice-président à la direction et chef des risques, avec l'appui des autres membres de l'équipe de la haute direction, sont responsables du recensement et de la communication au conseil d'administration des risques jugés importants.
- Le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction établissent la culture de contrôle de l'entreprise par une communication claire des mandats et des responsabilités et l'élaboration des objectifs stratégiques et opérationnels en ce qui a trait aux risques et aux contrôles. Ce message est communiqué à tous les employés par l'entremise des unités d'exploitation et des fonctions chargées de la supervision de l'entreprise.

Structure de gouvernance pour la gestion des risques

Afin d'assurer la transmission de l'information sur les risques importants par les unités d'exploitation et les fonctions chargées de la supervision au conseil d'administration et à l'équipe de la haute direction, la Banque a établi une structure officielle de gouvernance en matière de gestion des risques. Cette structure, présentée ci-après, est alignée étroitement sur notre cadre de gestion des risques.



Sur le plan de la gestion continue des risques, la Banque a adopté une approche globale qui intègre l'expérience et les connaissances spécialisées de nos unités d'exploitation ainsi que nos fonctions chargées de la supervision. Les éléments stratégiques clés de notre approche sont la gouvernance et la supervision par notre équipe de la haute direction. Ils comprennent ce qui suit :

- Un examen annuel des politiques sur les risques importants et une évaluation critique des stratégies d'affaires de la Banque sur le plan des risques par le comité du risque du conseil d'administration.
- Un processus de planification stratégique global et une surveillance périodique des stratégies par l'équipe de la haute direction.
- Un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques par les comités de la haute direction appropriés.
- Un examen officiel des problèmes liés aux risques par l'unité d'exploitation et l'équipe de la haute direction.
- Des rapports sur les risques standard à l'échelle de la Banque, présentés au conseil d'administration et à l'équipe de la haute direction, relevant et fournissant tous les éléments du profil de risque de la Banque, tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.
- Des examens exhaustifs par la Vérification pour rendre compte à la haute direction de la qualité de l'environnement du contrôle interne et de la conformité avec les politiques et procédés établis sur la gestion des risques.
- Des autoévaluations annuelles par les principales unités d'exploitation et fonctions chargées de la supervision de leurs principaux risques et contrôles internes. Ces évaluations sont effectuées au moyen du cadre de contrôle interne de la Banque. Le cadre de la Banque est conforme au cadre le plus utilisé mis au point par le Sponsoring Organizations of the Treadway Committee (COSO).

Les pages suivantes décrivent les principaux risques auxquels nous sommes confrontés ainsi que nos stratégies pour les gérer.

RISQUE DE STRATÉGIE

Le risque de stratégie correspond à l'éventualité d'une perte découlant de la mise en application de stratégies inefficaces, de l'absence de stratégies d'affaires intégrées, de l'incapacité de mettre en œuvre ces stratégies et de l'incapacité d'adapter les stratégies à l'évolution de la conjoncture des affaires.

Nous sommes exposés au risque de stratégie à tous les niveaux de l'entreprise et dans tous les aspects de ses activités. La haute direction évalue, gère et atténue les principaux risques de stratégie courus par la Banque et le conseil d'administration en assure la surveillance.

Responsables de la gestion du risque de stratégie

L'équipe de la haute direction, composée des 18 principaux cadres supérieurs, gère le risque de stratégie de la Banque. Chacun de ces cadres, qui gère une importante unité d'exploitation ou fonction chargée de la supervision au sein de la Banque, est représenté dans l'équipe de la haute direction de la Banque.

La stratégie globale de la Banque est établie par le président et chef de la direction et l'équipe de la haute direction, y compris un processus de consultation et d'approbation avec le conseil d'administration. Chaque cadre supérieur est chargé de gérer les stratégies de son unité d'exploitation ou de son secteur fonctionnel et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de la Banque. Ils sont responsables devant le président et chef de la direction et l'équipe de la haute direction de la surveillance, de la gestion et du compte rendu des risques commerciaux inhérents à leurs stratégies.

Le président et chef de la direction fait rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, le recensement des risques commerciaux inhérents à ces stratégies et la méthode de gestion de ces risques.

Comment nous gérons le risque de stratégie

L'équipe de la haute direction, présidée par le président et chef de la direction, examine les stratégies globales et le rendement de l'exploitation des principales unités d'exploitation et fonctions de la Banque dans le cadre de séances d'examen du rendement. La fréquence des examens des stratégies dans le cadre de ces séances dépend du profil de risque et de l'importance de l'unité qui utilise la stratégie.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération n'honore pas ses engagements.

Nous sommes exposés au risque de crédit en raison de nos activités et opérations de prêt normales, qui comportent des règlements entre nous et nos contreparties, y compris d'autres institutions financières. Ces activités et opérations comprennent les prêts directs, les engagements de crédit, les risques de non-règlement, les opérations sur dérivés et les stocks de valeurs mobilières.

Responsables de la gestion du risque de crédit

La Direction des risques établit les politiques et procédés de gestion du risque de crédit à l'échelle mondiale. Ses responsabilités sont notamment les suivantes :

- établissement de lignes directrices visant à limiter les concentrations de risque de crédit dans les portefeuilles par pays, par secteur d'activité et par groupe affilié;
- approbation de limites discrétionnaires accordées aux membres de la direction à l'échelle de la Banque pour le prolongement des lignes de crédit;
- formulation de normes visant la mesure du risque de crédit;
- approbation de techniques de pointage servant à l'octroi du crédit personnel;
- approbation de l'ensemble des politiques liées à tous les produits et services comportant des risques de crédit;
- établissement de critères d'évaluation des risques pour les comptes commerciaux d'après un système de 21 catégories.

Le comité du risque du conseil d'administration examine et approuve périodiquement toutes les principales politiques sur le risque de crédit.

Chaque unité d'exploitation est dotée d'un groupe de crédit qui est le principal responsable des décisions et qui doit exercer ses activités selon les politiques et les limites strictes d'autorisation et de risque établies par la Direction des risques. Notre stratégie laisse clairement entendre que nous accordons les prêts en fonction des relations d'affaires avec nos clients.

Nous gérons l'ensemble de nos activités de façon extrêmement disciplinée et prudente, en nous concentrant rigoureusement sur le rendement économique pour toutes nos relations avec les clients.

Le comité des risques de crédit et de marché, présidé par le président et chef de la direction, examine et approuve les crédits individuels importants, étudie les concentrations par secteur d'activité et résout tout problème majeur touchant la politique sur le risque de marché ou de crédit.

Comment nous gérons le risque de crédit

Par pays

Le risque-pays est le risque qu'un changement économique ou politique dans un pays nuise aux paiements outre-frontières pour ce qui est des produits et services, des emprunts, des crédits liés aux échanges et des dividendes, ainsi que de la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, nous sommes exposés à 57 pays, la plus forte concentration de risque étant en Amérique du Nord. Nous établissons des lignes directrices à l'égard du risque-pays d'après un système de notation interne. Les limites quant au risque-pays tiennent compte de tous les aspects du risque de crédit auquel s'exposent nos diverses activités.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

Nous fixons aussi des limites par secteur d'activité et groupe particuliers pour tenir compte du risque de crédit lié aux entreprises et aux gouvernements. Nous adoptons une méthode systématique pour établir et communiquer des lignes directrices sur les risques pour chaque secteur d'activité compris dans notre portefeuille de prêts. Ces lignes directrices sont élaborées d'après une évaluation du risque propre au secteur. Nous avons recensé 28 groupes de secteurs d'activité importants et les avons répartis en 117 segments. Nous attribuons à chaque segment une cote allant de un à six.

Notre analyse s'attache aux principaux risques inhérents à chaque secteur, comme les cycles économiques, les changements technologiques, les influences politiques, les modifications réglementaires ou les barrières à l'entrée. Si nous croyons que plusieurs segments partagent les mêmes risques, nous leur attribuons une ligne directrice

commune. La Direction des risques attribue une limite de concentration à chaque secteur en pourcentage du total des risques des secteurs. De plus, nous révisons continuellement l'attribution des cotes de risque par secteur d'activité et la segmentation.

Nous attribuons à chaque entreprise ou gouvernement qui emprunte à la Banque une cote de risque d'après notre système de 21 catégories. Nous établissons des limites quant au risque de crédit lié aux comptes connexes d'entreprise ou de gouvernement en nous fondant sur ce système de notation. En outre, nous utilisons un modèle de rendement du capital redressé en fonction des risques pour évaluer le rendement des relations de crédit quant à la structure et à l'échéance des prêts, ainsi qu'à la notation interne des emprunteurs. Nous révisons la notation et le rendement du capital de chaque emprunteur annuellement.

Pour les comptes dont les risques se rapportent, entre autres, aux instruments dérivés, nous utilisons des accords généraux de compensation ou des garanties, dans la mesure du possible, pour atténuer ces risques.

Les Services bancaires en gros ont été divisés en deux groupes d'exploitation distincts, soit le principal secteur d'activité et le secteur d'activité secondaire. Le portefeuille de clients secondaires se compose des relations auxquelles nous prévoyons mettre un terme au cours des deux prochaines années. Le portefeuille de clients importants représente les clients au Canada et à l'étranger avec lesquels nous sommes ou sommes susceptibles de devenir le plus liés à long terme.

Institutions financières

Notre portefeuille d'institutions financières est divisé en 15 principaux groupes. Les sociétés de chaque groupe comportent chacune des caractéristiques similaires et des facteurs de risque communs. Nous avons établi des lignes directrices précises pour 24 segments dans ces groupes. La Direction des risques examine continuellement les lignes directrices sur les segments et les risques de chaque groupe.

Nous allouons à chaque groupe une cote de risque d'après notre système de 21 catégories. Ces cotes sont fondées sur la solidité de l'institution mère de chaque société. Nous attribuons à chaque groupe une cote de crédit en tenant compte des éléments suivants : valeur nette de chaque société, qualité de ses actifs, régularité et niveau de ses bénéfices, ainsi que notation des principales agences d'évaluation du crédit. Nous pouvons recourir à d'autres critères pour certains types d'institutions financières.

Crédit personnel

Les demandes de crédit sont évaluées à l'aide de systèmes de pointage automatisés ou sont acheminées à des centres de crédit régionaux soumis à des limites d'autorisation explicites. Une fois que les crédits de détail sont financés, ils font l'objet d'un suivi constant dans le cadre de programmes de gestion quantitative des comptes, qui permettent de relever toute fluctuation des risques et de soulever des occasions d'accroître le rendement compte tenu du risque. La centralisation de l'examen des crédits de détail a donné lieu à des portefeuilles bien équilibrés avec des caractéristiques de rendement prévisibles. Nous accroissons notre investissement dans les processus automatisés de prise de décision et de pointage qui nous aident à mieux contrôler les pertes liées au crédit de détail dans des fourchettes prévisibles.

Risque classifié

Le risque classifié se rapporte aux prêts et autres crédits, qui, selon les normes, comportent un risque de crédit plus élevé que la normale.

Un prêt est considéré comme prêt douteux lorsque, de l'avis de la direction, nous n'avons plus l'assurance raisonnable que nous pourrions recouvrer le plein montant du capital et des intérêts à l'échéance.

Nous constituons des provisions globales spécifiques pour les prêts douteux lorsqu'une perte est probable ou lorsque la valeur estimative du prêt, d'après les flux de trésorerie futurs actualisés prévus, est inférieure à la valeur enregistrée.

Les provisions globales pour nos portefeuilles de crédit personnel reposent sur la défaillance et le type de garantie.

Voir Information supplémentaire, **page 51**, tableau 12.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, **page 59**, note 1 g) et h).

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, **page 63**, note 3.

Provisions globales spécifiques

Les provisions globales spécifiques pour pertes sur créances sont constituées pour ramener la valeur comptable des prêts à la valeur de réalisation estimative dans le cours normal des affaires. Dans le cas des portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts aux grandes entreprises, elles sont revues chaque trimestre et établies par emprunteur. En ce qui a trait au portefeuille de détail, les provisions sont calculées pour l'ensemble d'une facilité à partir d'une formule qui tient compte des pertes récentes.

Provisions globales générales

Les provisions globales générales sont constituées pour constater les pertes qui, selon la direction, se sont déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan, pour des prêts ou des crédits qui n'ont pas encore été désignés comme douteux. Les provisions globales générales correspondent aux risques pour tous les portefeuilles et toutes les catégories qui pourraient donner lieu à un risque de crédit et varient en fonction de la nature et de la composition de notre portefeuille, des mouvements du cycle économique et du cycle de crédit, de nos pertes passées et prévues et d'autres facteurs pertinents.

Les provisions globales générales sont calculées régulièrement au moyen de modèles de risque de crédit élaborés par la Banque. Le montant des provisions globales dépend de la probabilité qu'un emprunteur manque à un engagement relatif à un emprunt (fréquence des pertes), du défaut en tant que tel (importance des pertes) et du risque prévu au moment du défaut. Dans le cas des portefeuilles de prêts commerciaux et de prêts aux grandes entreprises, les provisions globales sont établies selon l'emprunteur. La probabilité de défaut est déterminée selon la cote de risque de l'emprunteur. Le défaut en tant que tel dépend de la garantie de la facilité. Le risque de défaut est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant engagé. En ce qui a trait au portefeuille de détail, la provision globale générale est calculée selon le portefeuille et dépend d'une estimation statistique de la perte, d'après des modèles des pertes passées et des recouvrements, ainsi que des soldes prévisionnels. Les paramètres du modèle sont comparés aux données passées et sont mis à jour au moins chaque année. La méthode de constitution des provisions globales générales est approuvée à intervalles réguliers par le conseil d'administration.

Notre provision globale générale pour pertes sur prêts s'élevait à 984 millions de dollars au 31 octobre 2003, contre 1 141 millions de dollars au dernier exercice. La réduction reflète la diminution des risques de notre portefeuille. En outre, nous avons une réserve de crédit générale pour certains instruments financiers dérivés de 65 millions de dollars, de sorte que les provisions globales générales totalisaient 1 049 millions de dollars au 31 octobre 2003. Ce niveau représentait 1 % de l'actif pondéré en fonction des risques, dont 947 millions de dollars étaient admissibles à titre de capital de catégorie 2, soit 0,875 % de l'actif pondéré en fonction des risques en vertu des lignes directrices publiées par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada.

Provisions globales sectorielles

Lorsque les pertes ne sont pas adéquatement couvertes par les provisions globales générales susmentionnées, nous établissons des provisions globales sectorielles pour les pertes sur créances liées à des secteurs d'activité ou à des régions touchés par des événements néfastes spécifiques ou des changements dans les conditions économiques, même si les prêts individuels pour chaque groupe ne sont pas encore considérés comme douteux.

Les provisions globales sectorielles sont évaluées chaque trimestre pour chaque portefeuille, selon la perte prévue du portefeuille d'emprunteurs dans un secteur donné. L'analyse comprend l'examen des probabilités de défaut, du défaut en tant que tel et de la perte prévue à la vente. La méthode sectorielle et les intrants du modèle sont passés en revue chaque trimestre.

Quand des comptes, qui font partie d'un groupe de prêts pour lequel une provision globale sectorielle a été constituée, deviennent douteux, les provisions globales sectorielles relatives à ces prêts sont transférées aux provisions globales spécifiques.

Notre provision globale sectorielle pour pertes sur créances était de 541 millions de dollars au 31 octobre 2003.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, **page 63**, note 3.

Provision pour pertes sur créances

Nous ajoutons la provision pour pertes sur créances aux provisions globales spécifiques, générales et sectorielles afin de porter celles-ci à un niveau que la direction considère comme adéquat pour absorber toutes les pertes probables liées au crédit que le portefeuille de prêts pourrait subir. Les recouvrements de prêts déjà radiés sont soustraits de la provision nette de l'exercice.

La Banque a constaté une provision pour pertes sur créances de 186 millions de dollars en 2003, dont une libération de 80 millions de dollars de la provision globale sectorielle et une libération de 157 millions de dollars de la provision globale générale comparative-ment à 2 925 millions de dollars en 2002. Ce niveau de provision pour pertes sur créances représente 0,15 % de la moyenne nette des prêts et des engagements de clients en contrepartie d'acceptations en regard de 2,24 % au cours de l'exercice précédent.

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés, **page 63**, note 3.

Voir Information supplémentaire, **page 52**, tableau 14.

Prêts douteux nets

La Banque contrôle le niveau de prêts douteux nets de son portefeuille, qui correspond au montant brut des prêts douteux, moins le total des provisions globales spécifiques, générales et sectorielles pour pertes sur créances. Pour l'exercice terminé le 31 octobre 2003, le total de toutes les provisions globales susmentionnées a dépassé le montant brut des prêts douteux, ce qui a entraîné des provisions globales excédentaires de 641 millions de dollars, comparativement à des provisions excédentaires de 975 millions de dollars il y a un an.

Voir Information supplémentaire, **page 51**, tableau 12.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché correspond à la perte éventuelle découlant des variations de la valeur des instruments financiers. La valeur d'un instrument financier peut être influencée par les variations :

- des taux d'intérêt;
- des taux de change;
- des prix des actions et des marchandises;
- des écarts de crédit.

Nous sommes exposés au risque de marché tant dans notre portefeuille de valeurs du compte de négociation que dans notre portefeuille de valeurs du compte de placement et par l'entremise de nos activités autres que de négociation. Pour ce qui est de nos portefeuilles de valeurs du compte de négociation et de valeurs du compte de placement, nous participons activement à des opérations sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la Banque par la gestion prudente de nos positions et de nos stocks. Lorsque nous exerçons des activités bancaires autres que de négociation, nous sommes exposés au risque de marché par les opérations exécutées au nom des clients.

Risque de marché dans nos activités de négociation

Nous sommes exposés au risque de marché lorsque nous effectuons des opérations financières par l'entremise de nos quatre principales activités de négociation :

- Tenue de marché – Nous procurons un marché pour un grand nombre de valeurs mobilières et d'autres produits négociés. Nous constituons un stock de ces valeurs mobilières pour en vendre et en acheter aux investisseurs. Nous gagnons un profit sur l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur. La rentabilité est fonction du volume de négociation.
- Ventes – Nous offrons une vaste gamme de produits financiers qui répondent aux besoins de nos clients. Les revenus tirés de ces produits nous proviennent des majorations de prix ou des commissions. La rentabilité dépend du volume de ventes.
- Arbitrage – Nous prenons des positions sur certains marchés ou certains produits et compensons le risque connexe sur d'autres marchés ou produits. Grâce à nos connaissances des divers marchés et produits ainsi que des relations entre ceux-ci, nous pouvons relever les anomalies de prix et en tirer avantage.
- Positionnement – En prévision de fluctuations sur certains marchés de capitaux, nous cherchons à réaliser des profits en prenant des positions sur ces marchés. Cette stratégie est la plus risquée de nos activités de négociation, et nous l'employons de façon sélective.

Responsables de la gestion du risque de marché dans nos activités de négociation

Les Services bancaires en gros assument la responsabilité première de la gestion du risque de marché, tandis que le groupe Risques de marché, qui fait partie de la Direction des risques, supervise leurs activités. Le service Finances et Exploitation des Services bancaires en gros apporte son soutien fonctionnel pour la surveillance du risque de marché et le calcul du capital réglementaire.

Le groupe Risques de marché n'a pas de comptes à rendre quant aux revenus de négociation. Ses responsabilités sont notamment les suivantes :

- conception de méthodes pour mesurer les risques de marché et en faire rapport;
- établissement de la politique sur le risque de marché, y compris conception et fixation de toutes les limites de négociation pour les activités des Services bancaires en gros;
- mise en application des limites approuvées pour le risque de marché;
- approbation de tous les nouveaux produits de négociation du point de vue du risque de marché;
- mise à l'essai indépendante de tous les modèles d'établissement de prix, modèles de risque et systèmes de négociation;
- approbation de tous les taux et prix du marché utilisés pour évaluer les positions de négociation de la Banque et estimer le risque de marché;
- exécution d'essais sous contrainte pour déterminer l'incidence sur le portefeuille de fluctuations inhabituelles marquées du marché;
- conception et validation des modèles utilisés pour calculer le capital réglementaire requis aux fins du risque de marché.

Le comité du capital et du risque de marché se réunit toutes les deux semaines pour faire une révision interne du profil de risque de marché de nos activités de négociation, donner son approbation aux modifications apportées aux politiques sur les risques, faire la revue de l'inventaire des prises fermes et faire l'examen de l'emploi des capitaux et des actifs au sein des Services bancaires en gros. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risques de marché et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires en gros et de la Vérification. Les questions importantes liées au risque de marché sont transmises au comité des risques de marché et de crédit, qui est présidé par le président et chef de la direction de la Banque et composé de cadres supérieurs des Services bancaires en gros et du vice-président à la direction et chef des risques. Le comité du risque du conseil d'administration supervise la gestion du risque de marché et approuve périodiquement toutes les principales politiques sur le risque de marché.

Comment nous gérons le risque de marché dans nos activités de négociation

La gestion du risque de marché constitue un élément stratégique de notre processus de planification opérationnelle. Nous n'amorçons de nouvelles activités de négociation et n'étendons celles qui existent que si les deux conditions suivantes sont réunies :

- le risque a été évalué de façon exhaustive et jugé susceptible d'être assumé selon notre capacité et nos compétences en affaires;
- nous possédons l'infrastructure nécessaire pour surveiller, contrôler et gérer le risque.

Nous gérons le risque de marché principalement en appliquant des limites de négociation et en soumettant nos activités de négociation à des essais sous contrainte.

Limites de négociation

Nous fixons des limites de négociation qui sont conformes au plan d'affaires approuvé pour une activité donnée et à notre tolérance à l'égard du risque de marché de cette activité. Lorsque nous établissons ces limites, nous tenons compte de la volatilité du marché, de sa liquidité, de l'expérience des négociateurs et de la stratégie d'affaires.

Notre mesure principale pour établir les limites de négociation est la valeur à risque. La valeur à risque mesure l'incidence négative que les éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pour une période donnée. Nous utilisons la valeur à risque pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et calculer le capital réglementaire requis.

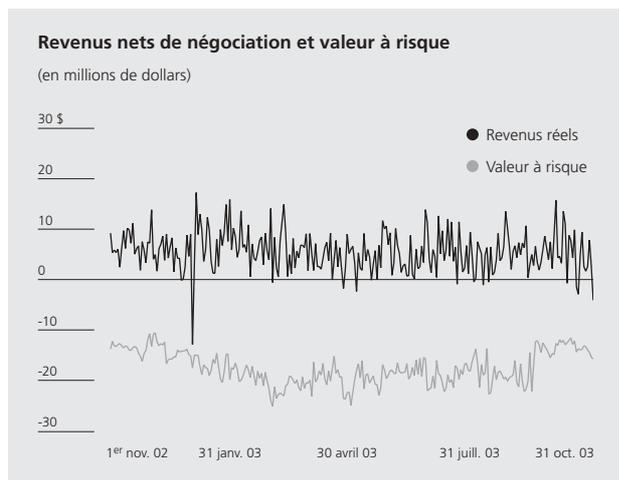
Nous pouvons aussi appliquer des limites spéciales, comme les limites théoriques, les limites d'ordre stop et les limites liées aux écarts de crédit, aux variations de la courbe de rendement et aux risques de perte, ainsi que d'autres limites, s'il convient de le faire. Ces limites supplémentaires réduisent la probabilité que des pertes sur des activités de négociation n'excèdent les limites de la valeur à risque.

À la fin de chaque journée, la Direction des risques examine les rapports quotidiens sur les risques liés aux négociations et compare les risques aux limites correspondantes. Si une limite est dépassée, le pupitre de négociation doit immédiatement ramener la position à l'intérieur de la limite, à moins que la Direction des risques ou un dirigeant désigné n'accorde une exception. Un processus de remontée des paliers de décision a été mis en place pour l'approbation des exceptions aux limites fixées. Si, au cours d'une journée, il semble qu'une limite de négociation sera dépassée, le négociateur doit obtenir une autorisation pour reporter la position au lendemain.

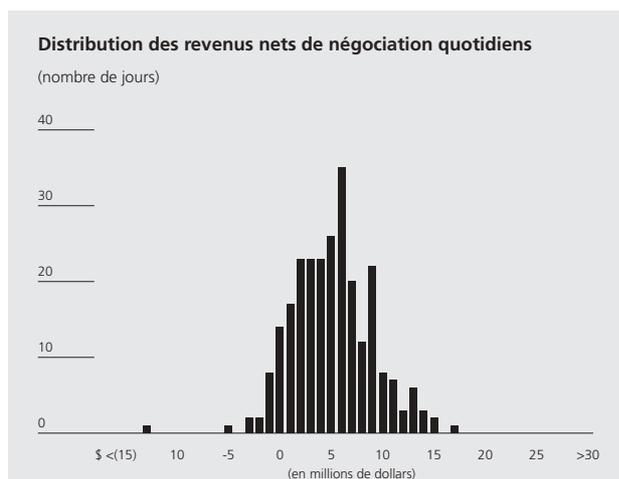
Calcul de la valeur à risque

D'abord, nous estimons la valeur à risque en créant une distribution des variations possibles de la valeur marchande du portefeuille actuel. Nous évaluons celui-ci à l'aide des prix du marché et des fluctuations de taux au cours des 259 derniers jours de négociation. Nous calculons ensuite la valeur à risque, qui constituera le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de négociation sur 100.

Le graphique ci-après compare les revenus nets de nos activités de négociation et la valeur à risque quotidienne. Notre valeur à risque s'établissait, le 31 octobre 2003, à 15,6 millions de dollars, en hausse de 1,0 million de dollars par rapport au 31 octobre 2002. La valeur à risque moyenne pour l'exercice 2003 a été de 17,4 millions de dollars. La valeur à risque a augmenté pendant l'exercice 2003 principalement par suite de l'ajout d'un risque d'écart de crédit au modèle de la valeur à risque de la Banque.



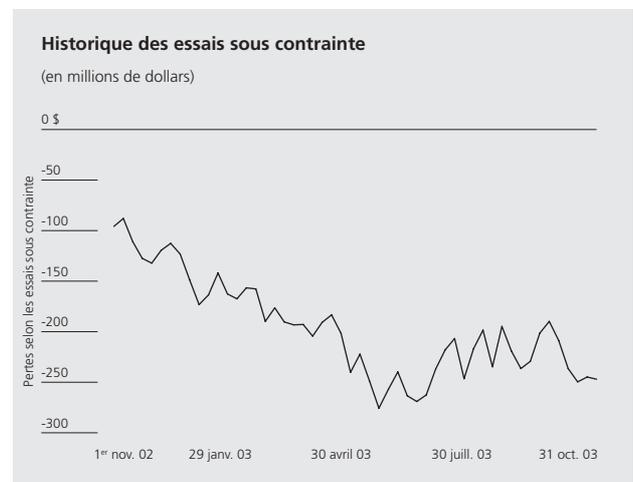
Le graphique ci-après montre la distribution des fréquences de nos revenus nets de négociation pour l'exercice 2003. Les revenus nets de négociation quotidiens pour 2003 ont été positifs pour 94,6 % des jours de négociation de l'exercice. Les pertes n'ont jamais dépassé notre valeur à risque prévue statistiquement à l'égard de l'ensemble de nos activités de négociation. Notre pire perte quotidienne a été d'environ 12,8 millions de dollars. La distribution des revenus de négociation démontre une grande diversification des activités de négociation des Services bancaires en gros et indique qu'il est peu probable que des pertes importantes dépassent la valeur à risque que nous présentons.



Essais sous contrainte

Nous recourons à des essais sous contrainte pour quantifier la plus importante perte trimestrielle que nous sommes prêts à assumer dans le cadre de nos activités de négociation. Nos activités de négociation sont assujetties à une limite d'essais sous contrainte pour l'ensemble des activités mondiales, et chaque activité mondiale est soumise à une limite d'essais sous contrainte. En outre, chaque grande catégorie de risque est assortie d'une limite globale d'essais sous contrainte. Les essais sous contrainte sont effectués et revus toutes les semaines avec le vice-président à la direction et chef des risques. Ils sont examinés toutes les deux semaines avec le comité du capital et du risque de marché et régulièrement au cours de l'année avec le comité du risque du conseil d'administration. Les essais sous contrainte sont conçus pour reproduire des événements économiques inhabituels, les pires résultats historiques ou des fluctuations importantes mais plausibles des facteurs de risque sur des marchés clés.

Le graphique qui suit représente les résultats de nos essais sous contrainte hebdomadaires, qui montrent l'effet immédiat des fluctuations importantes du marché. Nos activités de négociation de crédit ont modifié leur exposition au risque au cours du premier semestre de 2003 par suite de l'amélioration du contexte du crédit.



Risque de marché dans nos activités de placement

Nous sommes exposés à un risque de marché dans le propre portefeuille de placements de la Banque et dans le service de banque d'affaires. Les risques sont gérés par un recensement de nos risques spécifiques, l'établissement de leur incidence possible et, enfin, l'instauration de politiques et de procédés pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Responsables de la gestion du risque de marché dans nos activités de placement

Le comité du risque du conseil d'administration examine et approuve les politiques de placement pour le propre portefeuille de la Banque et pour le service de banque d'affaires.

Le comité des placements se réunit régulièrement afin d'examiner le rendement des placements de la Banque et d'évaluer le rendement des gestionnaires de portefeuille.

Comment nous gérons le risque de marché dans nos activités de placement

Nous utilisons des systèmes perfectionnés et des outils de mesure connexes pour gérer le risque de portefeuille. Des informations sur les risques font partie intégrante du processus de prise de décision en matière de placement, étant donné l'intégration d'objectifs de rendement, de profils de risque et de rendement et de limites quantifiées de tolérance aux risques. L'attribution d'une cote de rendement permet de signaler des inducteurs de rendement, comme les risques liés à la sécurité et aux secteurs, ainsi que l'incidence de certains processus comme l'exécution des opérations.

Risque de marché dans les opérations bancaires autres que de négociation

Nous sommes exposés au risque de marché lorsque nous concluons des opérations bancaires autres que de négociation avec nos clients. Ces opérations englobent surtout les dépôts et les prêts, qui sont aussi désignés comme nos «positions d'actif et de passif».

GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

La gestion de l'actif et du passif correspond à la gestion des risques de marché que nos activités bancaires traditionnelles présentent. Les risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Responsables de la gestion de l'actif et du passif

Le service de gestion de la trésorerie et du bilan au sein des Finances évalue et gère les risques de marché de nos activités bancaires autres que de négociation. Le comité de gestion de l'actif et du passif, qui est présidé par le vice-président à la direction et chef des finances, et qui comprend d'autres membres de la haute direction, supervise et dirige le service de gestion de la trésorerie et du bilan. Le comité du risque du conseil d'administration revoit et approuve périodiquement toutes les politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif.

Comment nous gérons nos positions d'actif et de passif

Nous évaluons tous les risques liés aux produits lorsque ces derniers sont émis, au moyen d'un cadre de prix de transfert redressé en fonction des options assorti d'une couverture intégrale. Cette méthode permet au service de gestion de la trésorerie et du bilan d'évaluer et de gérer le risque selon un profil de risque cible. Elle permet aussi de s'assurer que les unités d'exploitation de la Banque ne prendront des risques que pour des activités jugées productives.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur nos marges, nos revenus et notre valeur économique. Par exemple, une hausse des taux d'intérêt pourrait augmenter nos coûts de financement et réduire ainsi le revenu d'intérêts net gagné sur certains prêts.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt afin de veiller à obtenir des revenus réguliers et prévisibles au fil du temps. À cette fin, la Banque a adopté une méthode de couverture intégrale pour la gestion de la rentabilité de ses positions d'actif et de passif. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- contrer l'incidence du risque de taux d'intérêt sur le revenu d'intérêts net et la valeur économique;
- mesurer la contribution de chaque produit en fonction du risque compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients;
- élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser, à l'égard de tous les produits, le revenu d'intérêts net des Services bancaires personnels et commerciaux.

Nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie en capital et intérêts de l'actif et du passif ont différentes dates d'échéance ou de paiements d'intérêts. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le taux d'un actif ou d'un passif change, lorsque des flux de trésorerie proviennent de l'échéance ou de l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent leurs options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat.

Notre risque dépend de la taille et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de la taille et de l'échéance de la position asymétrique. Il est aussi influencé par le volume de nouvelles activités, par le renouvellement des prêts et des dépôts ainsi que par la fréquence à laquelle les clients exercent les options, comme le remboursement d'un prêt ou la récupération d'un dépôt avec leur échéance.

Le risque de taux d'intérêt est mesuré à l'aide de mises en situation des mouvements des taux d'intérêt permettant d'évaluer l'incidence de variations des taux d'intérêt sur les revenus annuels à risque et la valeur économique à risque de la Banque. Les revenus à risque correspondent à la variation du revenu d'intérêts net annuel de la Banque résultant d'un mouvement défavorable de 100 points de base du taux d'intérêt dû à des flux de trésorerie asymétriques. La valeur économique à risque correspond à la variation combinée de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et à la variation de la valeur actualisée du portefeuille de passifs de la Banque, compte tenu des instruments hors bilan, qui résultent d'un mouvement défavorable de 100 points de base des taux d'intérêt.

Nous évaluons toutes les semaines nos positions d'actif et de passif ainsi que tous nos risques hors bilan, et évaluons certaines positions sur options tous les jours. Nous visons à préserver ou à immuniser la valeur actualisée de la marge comptabilisée au moment de la prise d'effet des actifs et des passifs à taux fixe et à réduire la volatilité des revenus d'intérêts nets gagnés au fil du temps. Nous évaluons les actifs et les passifs en actualisant les flux de trésorerie futurs selon une courbe de rendement représentative du coût combiné ou du crédit des fonds respectifs de chaque portefeuille d'actifs et de passifs. La valeur actualisée nette qui en découle comprend la valeur actualisée des marges comptabilisées. Nous couvrons ensuite la position financière qui résulte selon le profil de risque cible correspondant au risque économique résiduel minimal. Pour gérer le risque de taux d'intérêt, nous utilisons des instruments financiers dérivés, des instruments de gros et d'autres solutions du marché financier, ainsi que des stratégies de fixation de prix, mais dans une moindre mesure.

Selon la position financière obtenue, nous évaluons et gérons le risque de taux d'intérêt lié aux instruments comportant des liquidités à un taux fixe fermé (sans option) séparément des options des produits. Les instruments à taux fermé présentent le profil de rendement habituel, presque linéaire ou symétrique par rapport aux changements parallèles des taux d'intérêt (c.-à-d. la valeur des actifs augmente à mesure que les taux baissent, et elle diminue à mesure que les taux augmentent). Les flux de trésorerie futurs comprennent des risques modélisés pour ce qui suit :

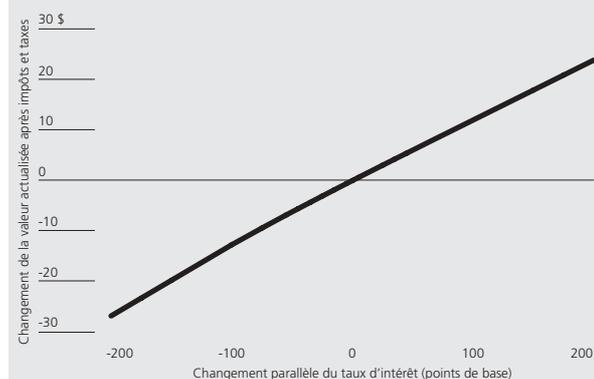
- profil présumé des échéances pour le portefeuille de dépôts de base de la Banque;
- profil cible des placements de la Banque d'après sa position nette en actions.

Les actifs, les passifs et l'avoir des actionnaires non sensibles aux taux d'intérêt sont modélisés de la même manière, soit en supposant un terme intermédiaire à l'aide d'un profil continu d'échéances de 60 mois résultant en une durée moyenne de deux ans et demi. Les principales hypothèses comprises dans l'évaluation des flux de trésorerie fixes englobent les hypothèses de règlement des hypothèques ne résultant pas d'options intégrées. Pour ce qui est des instruments à taux fermé, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer l'asymétrie des flux de trésorerie et ainsi de préserver la valeur actualisée des marges sur les produits.

Le graphique ci-après indique, au 31 octobre 2003, notre exposition au risque de taux d'intérêt lié aux instruments à taux fermé (sans option) inclus dans la position financière. Si le portefeuille avait enregistré, le 31 octobre 2003, une baisse directe et soutenue de 100 points de base des taux, la valeur économique de l'avoir des actionnaires aurait diminué de 13 millions de dollars après impôts et taxes (6 millions de dollars en 2002). Le même mouvement de taux réduirait le revenu net après impôts et taxes de 14 millions de dollars au cours des 12 prochains mois (2 millions de dollars en 2002). La valeur économique à risque pour les instruments à taux fermé s'est échelonnée de 1 \$ à 32 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2003.

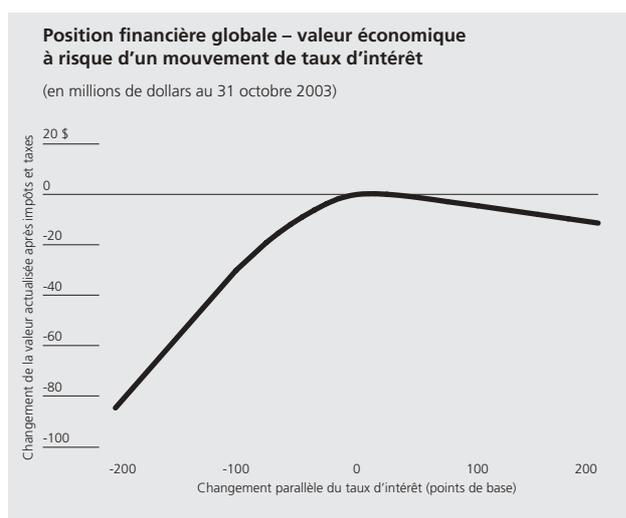
Portefeuille d'instruments à taux fermé (sans option) – valeur économique à risque d'un mouvement de taux d'intérêt

(en millions de dollars au 31 octobre 2003)



Les options des produits, qui représentent un profil de rendement asymétrique ou non linéaire pour la Banque, comportent un risque financier considérable, qu'elles soient autonomes, comme les engagements à l'égard des taux hypothécaires, ou intégrées dans des emprunts ou des dépôts. Les options autonomes d'engagements à l'égard de taux hypothécaires sont modélisées d'après un ratio de financement prévu tiré des résultats historiques. Les risques liés aux options vendues inclus dans les produits assortis d'options intégrées de remboursement ou de rachat anticipé sont modélisés d'après l'application rationnelle d'un pourcentage présumé fondée sur une analyse des comportements des clients. Le capital économique est détenu aux fins de protection contre les pertes les plus défavorables au cas où les hypothèses sur l'application rationnelle seraient dépassées. Nous modélisons également une exposition au risque d'une baisse de taux d'intérêt donnant lieu à une compression des marges sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt. Les risques liés aux options des produits sont gérés par l'achat d'options ou par un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire le rendement d'une option achetée. Une couverture dynamique comporte un rééquilibrage des instruments de couverture que nous détenons en cas de faibles variations des taux d'intérêt.

Le graphique suivant montre notre exposition au risque de taux d'intérêt le 31 octobre 2003 lié à tous les instruments inclus dans la position financière : les instruments à taux fermé (sans option), plus les options des produits. Les risques modélisés décrits ci-dessus définissent la position neutre de la Banque à l'égard des risques. Le seul risque résiduel découle des instruments de couverture dynamique. Le graphique suivant suppose que les portefeuilles d'instruments de couverture dynamique détenus le 31 octobre ne sont pas rééquilibrés pour tenir compte du mouvement des taux d'intérêt. Une baisse directe et soutenue de 100 points de base des taux aurait diminué la valeur économique de l'actif des actionnaires de 30 millions de dollars après impôts et taxes ou 0,3 % de l'actif en actions ordinaires contre 46 millions de dollars en 2002. La valeur économique à risque de l'ensemble du portefeuille s'est échelonnée de 23 millions de dollars à 66 millions de dollars au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2003. La politique de la Banque prévoit des limites globales à l'égard de la valeur économique à risque et du revenu à risque. La valeur économique à risque découlant de positions asymétriques d'actifs et de passifs ne peut excéder 3 % de l'actif en actions ordinaires de la Banque ou 347 millions de dollars. Quant au revenu à risque, il ne peut dépasser 3 % du revenu d'intérêts net annualisé de la Banque ou 175 millions de dollars.



Gestion du risque de change

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaie étrangère comportent un risque de change.

Nous sommes exposés au risque de change :

- lorsque nos actifs libellés en monnaie étrangère sont ou supérieurs ou inférieurs à nos passifs libellés dans la même monnaie. La situation donne aussi lieu à une position ouverte en une monnaie étrangère;
- en raison de nos placements dans des établissements à l'étranger.

Nous visons à réduire au minimum l'effet des fluctuations défavorables des taux de change sur le revenu net et les capitaux propres déclarés, ainsi que l'effet des fluctuations défavorables des taux de change sur les ratios de capital de la Banque. Minimiser l'effet d'une fluctuation défavorable des taux de change sur les capitaux propres déclarés donne lieu à une variabilité des ratios de capital en raison du montant des actifs pondérés en fonction du risque libellés en monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction du risque de la Banque en monnaie étrangère augmente, ce qui accroît les exigences en matière de capital de la Banque. Donc, le risque de change découlant des placements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de capital ne dépasse pas une valeur tolérable par suite d'une variation donnée des taux de change. La valeur tolérable augmente à mesure que le ratio de capital de la Banque grossit.

La politique de la Banque à l'égard d'une position ouverte en monnaie étrangère est de limiter la position totale à 200 millions de dollars. Notre politique à l'égard de l'exposition aux capitaux en monnaie étrangère est de réduire au minimum l'effet d'une variation défavorable des taux de change sur les capitaux propres déclarés sous réserve de la restriction voulant que les ratios de capital de la Banque ne peuvent varier de plus de 10 points de base pour une fluctuation de 5 % des taux de change. Si les ratios de capital cibles sont dépassés, la politique de la Banque consiste à permettre une variation de 25 points de base des ratios de capital pour une fluctuation de 5 % des taux de change.

Pourquoi les marges sur les produits fluctuent avec le temps

La mise en application d'une méthode de couverture intégrale pour la gestion de l'actif et du passif bloque les marges sur les prêts et dépôts à taux fixe lorsqu'ils sont comptabilisés. Le processus atténue l'incidence d'un mouvement instantané de taux d'intérêt sur le niveau du revenu d'intérêts net devant être gagné avec le temps en raison de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options intégrées. Malgré cette méthode de couverture intégrale, la marge sur les actifs productifs moyens peut fluctuer avec le temps en raison de ce qui suit :

- Les marges gagnées sur les nouveaux produits à taux fixe ou sur les produits à taux fixe renouvelés par rapport aux marges auparavant gagnées sur les produits parvenus à échéance auront une incidence sur les marges des portefeuilles existants.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera par suite des changements apportés à la composition des affaires.
- Le risque de fluctuations du taux de base des acceptations bancaires et le décalage dans l'évolution des prix des produits peuvent avoir une incidence sur les marges gagnées.
- Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement de la Banque à l'égard du profil d'échéances modélisé pour ses dépôts de base et du profil de placements pour sa position nette en actions au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés au titre des options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

L'application d'une méthode de couverture intégrale atténue l'incidence de ces contributions à la variation des marges avec le temps, ce qui donne lieu à un flux de revenus plus réguliers et prévisibles.

RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le risque d'illiquidité se rapporte au risque que nous ne puissions pas satisfaire aux demandes de liquidités et nous acquitter de nos obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir au retrait d'un dépôt, à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit. Le risque d'illiquidité comprend également le risque de ne pas être en mesure de liquider des actifs dans des délais convenables et à un prix raisonnable.

La politique de la Banque est de veiller à ce que suffisamment de fonds soient disponibles dans toutes les unités d'exploitation pour assurer la continuité de l'exploitation en cas de problèmes de financement, en ayant recours le moins possible à la vente forcée d'actifs. Nous nous assurons également de disposer de suffisamment de fonds pour financer la croissance des actifs et les occasions stratégiques.

Responsables de la gestion du risque d'illiquidité

Le comité de gestion de l'actif et du passif supervise le programme de gestion des risques d'illiquidité et s'assure de l'existence d'une structure de gestion efficace à même d'évaluer et de gérer convenablement le risque d'illiquidité. Le Forum général sur les liquidités, qui comprend des cadres supérieurs des Finances, de la Direction des risques, et des Services bancaires en gros, est chargé de relever et de surveiller nos risques d'illiquidité et de recommander les mesures qui s'imposent pour maintenir notre position de liquidité à l'intérieur de certaines limites tant dans des conditions normales qu'en cas de contraintes.

Bien que la Banque ne soit assujettie qu'à une seule politique globale pour le risque d'illiquidité, l'évaluation et la gestion de nos risques d'illiquidité se font séparément, par grands secteurs d'exploitation les mieux placés pour gérer ces risques. Le service de gestion de la trésorerie et du bilan des Finances est chargé de consolider et de présenter la position globale de la Banque à l'égard du risque d'illiquidité et d'en faire rapport ainsi que de gérer la position de liquidité des Services bancaires personnels et commerciaux. Les Services bancaires en gros sont responsables de la gestion des risques d'illiquidité inhérents aux portefeuilles de services bancaires aux grandes entreprises et de gros, et TD Waterhouse est chargée de la gestion de sa position de liquidité. Chaque secteur doit adhérer à la politique mondiale de gestion des risques d'illiquidité, qui est passée en revue et approuvée périodiquement par le comité du risque du conseil d'administration.

Comment nous gérons le risque d'illiquidité

Les exigences globales en matière de liquidités de la Banque sont définies comme étant le montant requis pour financer les sorties de fonds prévues, plus une réserve de liquidités prudente visant à financer d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement sur les marchés financiers ou d'un autre événement qui pourrait influencer sur notre accès à des liquidités. La Banque ne s'appuie sur le financement de gros à court terme que pour le financement de titres négociables ou des actifs à court terme. Les exigences en matière de liquidités sont évaluées à l'aide de différents scénarios de contraintes, avec un scénario de base définissant le montant minimal requis devant être détenu en tout temps. Ce scénario prévoit la couverture de la totalité de nos titres de créance de gros non garantis venant à échéance ainsi que d'autres retraits possibles de dépôts et engagements éventuels pour un minimum de 90 jours. D'autres scénarios peuvent nécessiter une couverture plus importante. Nous procédons également à un test de couverture supplémentaire des liquidités pour surveiller notre capacité de financer nos activités de façon entièrement garantie, au cas où nous ne pourrions pas remplacer nos titres de créance non garantis à court terme après ce délai pour une période maximale de un an.

Nous répondons à nos besoins en matière de liquidités en détenant suffisamment d'actifs facilement convertibles en espèces et en gérant nos flux de trésorerie. Les actifs admissibles doivent être négociables à court terme, être assortis d'une cote de crédit suffisante et pouvoir être vendus. Les actifs liquides sont représentés selon l'écart cumulatif des liquidités d'après le moment du règlement et la capacité d'absorption du marché. Les actifs affectés ou requis à des fins de garantie ne sont pas compris dans les liquidités.

Nous gérons des liquidités à l'échelle mondiale, en nous assurant de la gestion prudente du risque d'illiquidité dans toutes nos activités. Le 31 octobre 2003, notre position d'actifs liquides excédentaires consolidés s'établissait à 8,7 milliards de dollars canadiens jusqu'à 90 jours, en regard d'une position de 4,2 milliards de dollars canadiens le 31 octobre 2002. La position d'actifs liquides excédentaires correspond au total des actifs liquides, moins les exigences de financement de gros non garanti de la Banque, les retraits possibles de dépôts autres que de gros et les engagements éventuels venant à échéance 90 jours plus tard.

Pour les situations de crise, nous disposons de plans d'urgence qui nous permettront de respecter tous nos engagements.

Financement

La Banque dispose d'une grande réserve de dépôts stables de détail et commerciaux, comptant pour plus de 60 % du total du financement. De plus, la Banque compte un programme actif de financement de gros englobant la titrisation d'actifs nécessaire pour accéder à une grande variété de sources de financement. Le financement de gros de la Banque est également réparti par régions géographiques, monnaies et réseaux de distribution. Il existe aussi des limites de concentration des déposants pour veiller à ne pas compter excessivement sur un client ou un petit groupe de clients comme source de financement.

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a titrisé et vendu pour 7,3 milliards de dollars de prêts hypothécaires et a émis pour 5,7 milliards de dollars d'autres titres de financement à moyen et à long terme. Tous les montants sont libellés en dollars canadiens.

RISQUE D'EXPLOITATION

Le risque d'exploitation est le risque d'une perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus, des gens et des systèmes internes. Il peut également avoir pour origine des sources externes.

Le risque d'exploitation est inhérent à toute activité commerciale. Il englobe une grande gamme de risques, notamment les erreurs de traitement des opérations, les infractions fiduciaires, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, la fraude et les dommages aux actifs corporels, et découle de nos activités internes et de nos activités d'impartition. Son incidence peut entraîner des pertes financières et nuire à notre réputation, ou donner lieu à des peines réglementaires et à des blâmes.

La gestion du risque d'exploitation est essentielle à la protection, à l'amélioration et à la création de valeur pour les actionnaires, ainsi qu'à l'efficacité de l'exploitation et à un environnement de travail sécuritaire pour le personnel et la clientèle. Même s'il est impossible de supprimer entièrement le risque d'exploitation, la Banque s'est donné comme objectif clé de le gérer proactivement en le maintenant à un niveau acceptable.

Responsables de la gestion du risque d'exploitation

La Direction des risques est responsable de l'établissement et de la coordination de la mise en œuvre d'un système de gestion mondial des risques d'exploitation, qui se compose de politiques et de processus permettant de déceler, d'évaluer, d'amoinrir et de contrôler le risque d'exploitation. Ce système prévoit la définition des politiques et des normes de l'entreprise ainsi que l'établissement des exigences de présentation de l'information. Par ailleurs, la Direction des risques coordonne les activités stratégiques de gestion du risque d'exploitation dans toute l'entreprise, y compris le compte rendu du degré de risque d'exploitation au sein de la Banque ainsi que de l'efficacité des pratiques de gestion des risques de l'entreprise à la haute direction, au comité de surveillance des risques et au comité du risque du conseil d'administration.

La responsabilité de la gestion quotidienne des risques d'exploitation incombe essentiellement à la direction de l'unité d'exploitation, avec l'appui de groupes spécialisés comme la Technologie de l'information, les Finances, la Conformité et les Ressources humaines. La direction de l'unité d'exploitation est chargée de s'assurer que l'entreprise respecte le système de gestion des risques d'exploitation en instaurant et en faisant appliquer les politiques, les procédés, les contrôles internes et les plans de continuité de l'exploitation appropriés. Chaque unité d'exploitation dirige un comité de gestion des risques, qui se compose des cadres supérieurs de l'unité.

La Vérification fait rapport à la direction de l'unité d'exploitation, à la haute direction, au comité de vérification et au comité du risque du conseil d'administration sur les pratiques de gestion des risques d'exploitation et sur la qualité et l'efficacité du système de contrôles internes, et elle relève les lacunes importantes, le cas échéant, au sein de la Banque.

Comment nous gérons le risque d'exploitation

La Direction des risques travaille de près avec les fonctions de la gestion des risques des unités d'exploitation pour faciliter la mise en œuvre du système de gestion des risques d'exploitation et la mise en œuvre de pratiques avant-gardistes de l'industrie. La Direction des risques est tenue :

- de recenser et de mesurer continuellement le risque d'exploitation auquel s'exposent nos entreprises et d'en faire rapport;
- d'attribuer du capital économique en fonction des évaluations du risque d'exploitation;
- de superviser la mise en application des principales pratiques de gestion de risques à l'échelle de l'entreprise, y compris un système étendu de contrôles internes, un personnel bien formé et compétent, une séparation des tâches incompatibles et des pratiques d'exploitation clairement définies;

- d'évaluer continuellement les risques assurables de la Banque, et d'élaborer et de mettre en œuvre les solutions appropriées de gestion des risques. Celles-ci comprennent la gestion d'un portefeuille étendu d'assurances ainsi que d'autres méthodes de transfert des risques protégeant la Banque des effets néfastes d'événements internes et externes dans le cours normal des affaires;
- de gérer un programme exhaustif de planification de la reprise des activités, qui prévoit des politiques standard et la supervision par la direction en vue de réduire au minimum les risques ainsi que les coûts et la durée d'une interruption imprévue touchant nos activités.

Chaque unité d'exploitation de la Banque a constitué une fonction indépendante de gestion des risques qui :

- supervise la mise en application des pratiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise au sein de l'unité d'exploitation;
- coordonne la réalisation d'autoévaluations proactives des risques et contrôles au sein des unités d'exploitation et surveille l'instauration de stratégies d'atténuation des risques additionnels, au besoin;
- recense et mesure les risques d'exploitation auxquels s'expose son entreprise et en fait rapport;
- travaille avec la direction de l'unité d'exploitation pour dégager, élaborer et mettre en œuvre des pratiques de gestion des risques propres à l'entreprise, y compris des plans exhaustifs de reprise des activités.

Pour 2004, nous nous attacherons à poursuivre l'intégration des aspects qualitatifs et quantitatifs de notre programme de gestion des risques d'exploitation ainsi qu'à instaurer des processus améliorés de présentation de l'information sur les risques d'exploitation au conseil d'administration et à tous les paliers de direction.

RISQUE DE RÉGLEMENTATION

Le risque de réglementation correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

Étant donné le caractère hautement réglementé de notre secteur d'activité et les normes élevées que la direction d'une entreprise de services financiers est tenue de respecter, nous sommes exposés à un risque de réglementation dans la quasi-totalité de nos activités. Le risque de réglementation diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque d'illiquidité, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision de gagner un rendement. Nous courons ce risque dans le cours normal de nos affaires. La non-conformité aux exigences réglementaires applicables entraîne un risque de réputation pour la Banque ainsi qu'un risque de peine ou de blâme.

Responsables de la gestion du risque de réglementation

La gestion proactive du risque de réglementation constitue l'un des objectifs clés de la Banque. Ainsi, elle gère ce risque principalement par l'entremise d'un cadre de gestion du risque de réglementation à l'échelle de l'entreprise appelé «cadre de gestion de la conformité aux lois» (CGCL). Le service de la Conformité au sein du Service juridique est responsable de l'efficacité du CGCL.

Le CGCL établit deux niveaux de contrôles pour la gestion du risque de réglementation : des contrôles portant sur le respect courant des exigences réglementaires et des contrôles de surveillance indépendants.

Les unités d'exploitation sont responsables du volet courant de la gestion du risque de réglementation. Ainsi, la conformité à la réglementation fait partie intégrante de leurs activités, conformité dont elles font part aux organismes de réglementation.

Afin d'aider les unités d'exploitation à s'acquitter de leurs responsabilités, les fonctions chargées de la supervision leur prodigent des conseils et leur prêtent main-forte. Ces fonctions procèdent également à un examen indépendant des contrôles au sein des unités d'exploitation et s'en remettent à la haute direction et au conseil d'administration pour les problèmes importants.

Par une supervision, des tests et la présentation d'informations, les services de la Conformité et de la Vérification font rapport à la direction des unités d'exploitation, à la haute direction et au comité de vérification du conseil d'administration quant au degré de respect des exigences réglementaires et à l'efficacité des contrôles internes des unités.

Deux fois par année, le service de la Conformité fait rapport au comité de vérification du conseil d'administration sur le CGCL et lui communique tout problème de conformité d'importance.

Comment nous gérons le risque de réglementation

Les unités d'exploitation gèrent le risque courant de réglementation surtout par l'éducation et la formation des employés relativement aux exigences réglementaires et par l'établissement et l'application de politiques et de procédés appropriés qui font la promotion de la conformité et assurent une surveillance.

Les fonctions chargées de la supervision font la promotion d'une culture de la conformité au sein de la Banque en :

- communiquant les exigences réglementaires à chaque unité d'exploitation et en lui donnant des conseils;
- vérifiant que les unités d'exploitation appliquent des politiques et procédés appropriés et donnent une formation adéquate aux employés sur les exigences réglementaires;
- surveillant de manière indépendante les unités d'exploitation afin de s'assurer qu'elles respectent les politiques, procédés et exigences;
- relevant et transmettant à la direction les problèmes et les constatations.

La documentation sur le respect des exigences réglementaires est également constituée périodiquement par un processus d'attestation officiel assuré par la direction de l'unité d'exploitation. Outre l'exécution de processus tout au long de l'année, les unités d'exploitation canadiennes examinent tous les ans les exigences réglementaires auxquelles la Banque est assujettie en vertu des lois qui la régissent et mettent à jour leurs évaluations des risques et leurs contrôles destinés à atténuer ces risques. Plus un risque est élevé, plus le processus de contrôle doit être rigoureux afin de réduire au minimum le risque de non-conformité. Le service de la Conformité examine les évaluations afin de déterminer l'efficacité des contrôles des unités d'exploitation. Une fois que le processus d'examen annuel est achevé, la haute direction des unités d'exploitation atteste par écrit qu'elles sont en conformité avec les exigences réglementaires applicables ou bien qu'il existe des écarts ou des lacunes. En cas d'écarts ou de lacunes, un plan d'action doit être dressé et instauré pour y remédier.

RISQUE DE RÉPUTATION

Le risque de réputation correspond à l'incidence qu'une opinion négative du public ou du personnel aurait sur les revenus, les capitaux ou les marques de la Banque.

Une réputation solide est essentielle pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Le risque de réputation n'est pas géré séparément des autres types de risque. Qu'il s'agisse du risque de crédit, du risque de marché, du risque d'exploitation, du risque d'illiquidité, du risque de placement ou du risque de réglementation, tous ces éléments doivent être gérés de manière efficace afin d'atténuer toute incidence défavorable sur la réputation de la Banque. Étant donné les événements des dernières années et l'évolution des pratiques commerciales pour donner suite aux nouveaux paradigmes d'exploitation qui définissent le risque de réputation, nous avons accru, à l'instar d'autres entreprises de notre secteur, l'importance que nous accordons à ce risque. La gestion du risque de réputation est rendue nécessaire afin d'éviter tout effet néfaste sur nos marques, nos revenus ou nos capitaux.

Responsables de la gestion du risque de réputation

L'équipe de haute direction et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leur mandat normal sont ultimement responsables de la réputation de la Banque. Cependant, tous les employés doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de maintenir des relations harmonieuses avec les parties intéressées et de respecter les politiques, lois et règlements. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque tout un chacun a à cœur d'améliorer et de protéger la réputation de la Banque.